

La langue : déterminant social du développement humain. Exemple de l'amazighe au Maroc

Aïcha Bouhjar
IRCAM

This contribution is meant to highlight the difficulties besetting the integration of linguistic issues in development projects, of most concern here in the field of education via the learning – teaching of national languages to all Moroccan citizens in all levels and degrees.

To meet the afore-mentioned goals, we offer a brief description of the international and national contexts in which the introduction of Amazigh (Berber) in the educational system is conducted, followed by an assessment of the economic situation of Morocco. Afterwards, we accommodate the question of promoting Amazigh culture/language not only in the light of international conventions but also with regard to the advances made nationally in this respect over the last 10 years. We shall bring the paper to an end by developing a whole range of psycho-pedagogical arguments as well as other no less important aspects (anthropological and economic) that stand in fundamental support of the teaching – learning of the amazigh language in Morocco, especially as it has become a categorical reality that language is a key factor for development.

La question linguistique a suscité et suscite toujours de nombreux débats au Maroc non seulement depuis que la langue amazighe est, depuis le 1^{er} juillet 2011, consacrée langue officielle aux côtés de la langue arabe mais également depuis la parution de plusieurs rapports nationaux et internationaux évaluant les performances en matière d'enseignement-apprentissage. Ces rapports montrent que l'un des indicateurs les plus significatifs des faibles résultats enregistrés dans le système éducatif national a trait à la maîtrise des langues. Or, on mesure souvent le degré de développement d'un pays par la façon dont il gère les langues en présence, notamment dans le système éducatif : une bonne politique linguistique éducative devant mener à une bonne politique linguistique à l'échelon national. De nombreuses commissions ont, dès lors, été mises sur pied par diverses institutions afin de proposer des scénarii d'intégration des langues dans le Système d'Education et de Formation (SEF). Cependant, la majorité des études qui plaident en faveur de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif mettent essentiellement en relief l'apport de type psycho-pédagogique et plus rarement

l'apport lié au développement humain durable dans ses dimensions économique, sociale, culturelle, sanitaire, environnementale, etc.

L'approche qui consiste à inscrire toute action dans le cadre du développement humain nous semble essentielle : lorsque l'on aborde, avec les partenaires concernés, la question des langues et plus largement de la culture au Maroc, un argumentaire mettant en avant les gains escomptés en s'investissant dans le maintien, la transmission, l'appropriation et l'usage d'une langue donnée est un instrument indispensable, voire incontournable pour une adhésion totale des différents acteurs impliqués.

Au Maroc, la majorité des projets entrepris depuis une dizaine d'années œuvrent pour un développement humain durable de proximité. La question de l'éducation y occupe une position centrale : la langue constitue à ce titre, comme nous tentons de le montrer, un facteur essentiel du bien-être de l'individu puisqu'il nous semble qu'elle est l'un des déterminants sociaux à prendre en compte pour pouvoir atteindre, entre autres objectifs, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000) (OMD).

Pour ce faire, une brève description des contextes international et national dans lesquels s'insère l'introduction de la langue amazighe (berbère) dans le système éducatif marocain est suivie de l'examen de la situation socio-économique du pays. Nous abordons ensuite la question de la promotion de la culture/langue amazighe à la lumière des conventions internationales et des avancées enregistrées ces dix dernières années sur le plan national.

Nous terminerons par le développement d'une série d'arguments de type psychopédagogique en évoquant d'autres aspects tout aussi importants (social, anthropologique et économique) qui plaident en faveur de l'enseignement-apprentissage de la langue amazighe au Maroc puisqu'il est à présent bien établi que la « langue est un facteur clé de développement » (SIL International, 2008).

1. Contextes international et national

Depuis l'intronisation du Roi Mohammed VI, le Maroc est entré dans une phase de démocratisation qui a eu pour conséquence la création d'institutions destinées à œuvrer pour la réalisation d'un certain nombre de réformes devant permettre le développement humain dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, fondé sur les principes de bonne gouvernance.

Le pays a, dès lors, signé ou adhéré à des conventions ou déclarations qui ont eu un impact sur les orientations générales et stratégiques de ces dix dernières années.

1.1. Conjoncture internationale

Lorsque l'on pense à la situation actuelle, quelques thèmes reviennent régulièrement dans les médias : crise financière mondiale, famine, réchauffement climatique, santé, éducation, diversité culturelle et linguistique, égalité des chances et des sexes, catastrophes naturelles, mondialisation... Ces sujets d'actualité ne

sont pas sans rappeler certains des OMD que la communauté internationale a convenu d'atteindre d'ici 2015, à savoir :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Depuis le début de ce millénaire, des rapports sectoriels annuels sont élaborés par les pays concernés afin de rendre compte du taux de réalisation de chaque objectif. Récemment, la Déclaration d'Adélaïde (OMS, 2010 : 4), met en évidence le fait que « *les déterminants de la santé et du bien-être sont extérieurs au secteur de la santé et sont **d'ordre social** et économique* » on y précise que « *la **réussite éducative** des hommes comme des femmes contribue directement à améliorer la santé et l'aptitude à participer pleinement à une société productive, et à créer des citoyens engagés* » (souligné par nous). En d'autres termes, l'amélioration de la santé est conditionnée par des facteurs sociaux parmi lesquels la réussite éducative joue un rôle de premier plan.

Conscients de la nécessité d'atteindre ces objectifs, des projets de grande ampleur sont entrepris au niveau de tous les pays signataires des OMD (189 pays au total dont le Maroc). Ces initiatives nationales imposent qu'un diagnostic de la situation initiale soit établi pour pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. Conformément à ces objectifs, le Maroc a mis en œuvre un vaste programme destiné à récolter un maximum d'informations sur la situation des conditions de vie du citoyen marocain à différents niveaux.

1.2. Conjoncture nationale

Dans ce contexte, les résultats du recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en septembre 2004, ont, entre autres sources, constitué une base importante de données et ont orienté les actions entreprises dans le cadre du développement humain au Maroc¹. On a également assisté à une véritable mobilisation de la société civile, plus particulièrement des associations ou ONGs qui ont pour principales missions le développement local, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la lutte contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire, la mise en place d'activités génératrices de revenus (dont des coopératives en tout genre), ... On a par ailleurs vu la création d'institutions qui ont pour mission d'assurer la médiation entre le citoyen et l'administration dont le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH, institution nationale créée en 1990, dont les attributions ont connu un élargissement considérable depuis le Dahir de

¹ Haut Commissariat au Plan et OMD : <http://www.omdh.hcp.ma/>

2001 (décret royal) pour qu'ils soient conformes aux Principes de Paris²), Diwan Al Madalim (en 2001) chargé de traiter les plaintes des citoyens, l'Instance Équité et Réconciliation (2007) conçue sous forme d'une commission nationale, représentative des partis politiques, des syndicats et des militants des droits de l'homme, instituée par le Roi, pour traiter de tout le passif en matière de droits de l'homme hérité du passé et ce, depuis l'indépendance du Maroc. Un nouveau code de la famille (Moudouwana) et la reconnaissance de la culture amazighe par le discours royal d'Ajdir en 2001 annonçant la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) sont également à mettre à l'actif. De même, en 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) a donné naissance au ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité qui a pour principale mission la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Dans le domaine éducatif, un Programme d'Urgence 2009-2012 a été mis en place afin de pallier aux insuffisances enregistrées dans le SEF (réduction du décrochage scolaire et scolarisation / *l'éducation pour tous* à l'horizon 2015³). Pas une journée ne se passe au Maroc sans que l'on ne relève, dans les informations, l'inauguration de l'un ou l'autre projet lié au développement national et local (établissements culturels, sportifs, centres de santé, structures de formation, ...) ou des campagnes de sensibilisation à l'une ou l'autre des thématiques liées aux OMD. Plus récemment encore, le discours du 9 mars 2011, adressé à la Nation par le Roi Mohammed VI, annonce une « réforme constitutionnelle globale sur la base de sept fondements majeurs » dont le premier (qui nous intéresse plus particulièrement ici) concerne l'identité plurielle marocaine « au cœur de laquelle figure l'amazighité, patrimoine commun de tous les Marocains, sans exclusive » ; annonce concrétisée le 1^{er} juillet 2011 par l'adoption par référendum de la nouvelle Constitution où l'amazighe est à présent langue officielle aux côtés de l'arabe.

En définitive et pour reprendre des paroles souvent exprimées pour qualifier la situation actuelle, on peut dire, sans conteste, que le Maroc est un véritable « chantier à ciel ouvert » résolument engagé dans un processus de démocratisation et de développement bien que de nombreuses difficultés, essentiellement économiques, persistent.

2. Contexte socio-économique

En effet, comme nous le verrons, ci-dessous, bien que le développement social et humain soit devenu une action prioritaire, force est de constater que des contraintes d'ordre économique et financier réduisent fortement l'impact des réformes engagées sur les plans social et institutionnel.

² *Principes de Paris (1993)* sont relatifs au statut et au fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (document téléchargeable à partir de : <http://www1.umn.edu/humanrts/instree/Fparisprinciples.pdf>)

³ Programme UNESCO « Education Pour Tous » (EPT) : « *L'éducation donne aux individus les compétences et les connaissances permettant d'améliorer leur santé, leur source de revenus et de promouvoir des pratiques environnementales saines* » <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/the-efa-movement/>

Malgré la libéralisation de certains domaines d'activités⁴ et la nette tendance à la baisse du chômage au bénéfice en particulier des jeunes et des diplômés, la croissance économique reste relativement basse voire insuffisante pour un véritable « décollage » du Maroc puisque le PIB⁵ oscille de 8,0 % en 2006, 2,5 % en 2007, 5,6 % en 2008, 5,20 % en 2009 et à 5% en 2010 et en 2011. Alors que l'indice de pauvreté et le taux de chômage restent relativement élevés. Selon les enquêtes sur l'emploi de 2010, le chômage touche 9,1% de la population active contre 12,3% en 2001. Ce taux est de 13,7% en milieu urbain (3,9 % dans le rural), de 17,6% chez les jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans et de 18,9% chez les diplômés ayant un niveau d'enseignement supérieur. Entre 1999 et 2009, l'évolution de la répartition sectorielle de l'emploi a été marquée par le recul du poids du secteur agricole (- 5,7%) au profit des services (+ 4,2%) et des bâtiments et travaux publics (+3,1%). Selon le Haut Commissariat au Plan, « la demande d'emploi devrait également connaître une modification croissante de sa structure par sexe, en raison de l'importance accrue de la femme dans la population active, de l'évolution de son statut juridique et de son niveau culturel. Entre 2001 et 2004, le taux d'accroissement annuel moyen de la population active féminine a atteint 5,2% contre 1,8% pour les hommes, faisant passer sa part dans la population active totale de 25,9 à 27,8% ». La femme émerge donc tout doucement. Remarquons que le gouvernement du 15 octobre 2007 comportait 7 femmes ministres ou secrétaires d'Etat sur un total de 35 soit 20%, ce qui est une première non seulement sur le plan national mais également international. Ce fait mérite à lui seul d'être souligné car il est également un indice extrêmement parlant des réformes entamées ces dernières années au Maroc.

Pour résumer la situation socio-économique du citoyen marocain, nous reproduisons les chiffres de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) qui ont servi à la définition d'une plateforme pour l'élaboration d'un plan d'action 2006-2010. Ainsi, l'INDH souligne qu' « en « matière de développement et d'action sociale, l'effort national est :

- massif puisque plus de 50 % des dépenses de l'État [sont] alloués aux secteurs sociaux ;

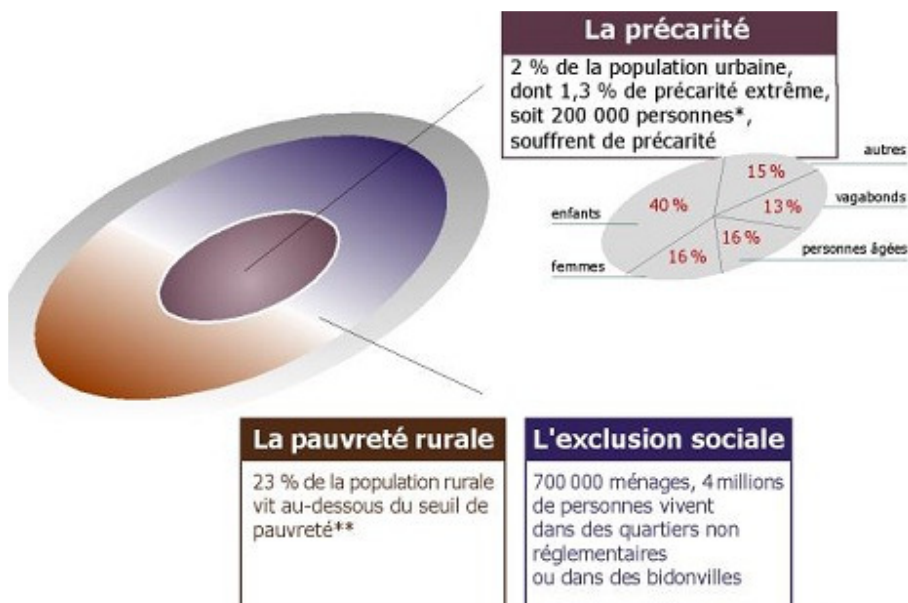
⁴ Les données d'ordre économique sont issues du croisement de plusieurs sources, dont :

- *Rapport annuel 2006* de la Banque Mondiale
- *Rapport national 2005* du Haut Commissariat au Plan – Royaume du Maroc : « Objectifs du Millénaire pour le développement »
- *Les indicateurs sociaux du Maroc en 2006* – Haut commissariat au Plan – Royaume du Maroc
- Site de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur : <http://www.interexmaroc.com/fr/>
- *Le Moniteur du commerce international* : <http://www.lemoci.com/>

⁵ Le « produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat qui représente la richesse créée au cours de l'année ; autrement dit, il mesure l'apport de l'activité de production à l'économie nationale. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées générées par les différents agents économiques et des droits et taxes à l'importation. Ainsi, l'évolution en volume du PIB mesure le niveau de la croissance de l'économie nationale ». (HCP, 2006 : 146)

- multidimensionnel [car il touche à plusieurs domaines : la santé, éducation, formation, logement social, développement rural, programmes sociaux d'assistance, protection sociale, solidarité, appui aux associations, etc. »

Mais des déficits sociaux persistent comme le montrent les chiffres suivants :



* d'après un recensement effectué dans la wilaya du Grand Casablanca en novembre 2004.

** revenu inférieur à 3500 Dh (soit un peu plus de 300 euros) par personne et par an, Haut Commissariat au Plan.

Fig.1 : La pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale en chiffres⁶

Faut-il également rappeler que toutes les actions jugées prioritaires intègrent la dimension genre dans la mesure où la population la plus vulnérable et la plus touchée concerne essentiellement les femmes du monde rural (analphabétisme, maladie, ...) ? Dans ce sens, un programme de budgétisation sensible au genre (BSG) a été mis en place par le ministère de l'Economie et des Finances⁷.

A un autre niveau, Ramou (2008)⁸, qui a croisé les données linguistiques du recensement de 2004 avec la carte de la pauvreté du Maroc établie par le Haut Commissariat au Plan, souligne que les régions les plus touchées par la pauvreté sont les régions rurales et montagneuses où résident la majorité des

6 Source : INDH, Plateforme pour un plan d'action, août 2005.

7 <http://www.finances.gov.ma/portal/page?pageid=73.17816083&dad=portal&schema=PORTAL>, octobre 2011.

8 Communication orale présentée le 21 février 2008 dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle à l'IRCAM – Rabat (non publiée).

amazighophones. Nous reproduisons ci-dessous la carte issue de ce croisement, élaborée dans la Figure 2 (zone amazighophone délimitée d'un trait bleu) :

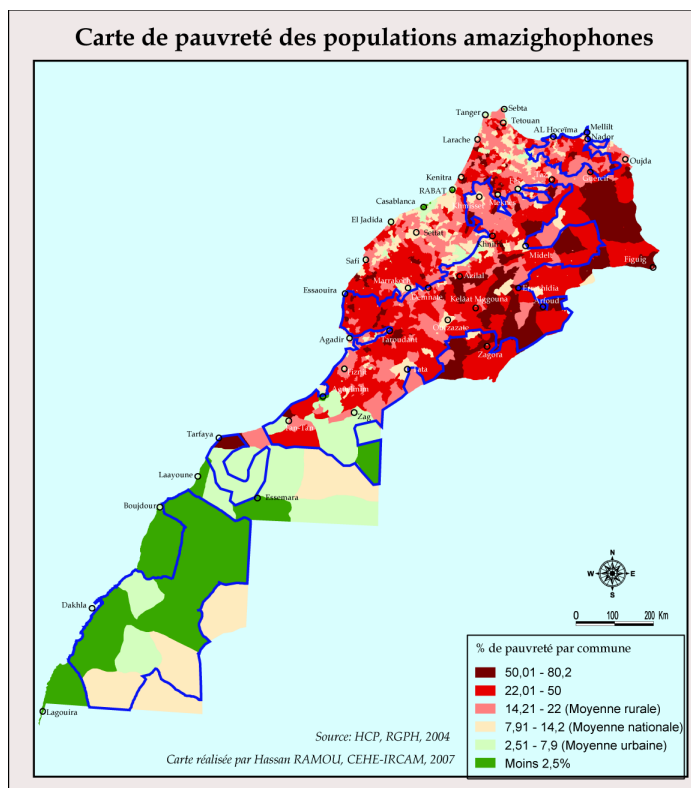


Fig.2 : Pauvreté et carte linguistique (Source : Ramou H., 2008)

S'il est vrai que la pauvreté et l'analphabétisme touchent plus particulièrement les régions rurales et montagneuses comme le soulignent d'ailleurs tous les rapports nationaux et internationaux (d'où les actions prioritairement dirigées vers ces régions), il n'en demeure pas moins que la pauvreté côtoie, pour ne pas dire « cohabite » avec, des zones plus riches et ce, dans toutes les régions du pays. Ainsi, à Temara, ville côtière située à 10 km de Rabat, la population pauvre, issue de l'exode rural dû à la sécheresse et localisée dans le centre de la ville, réside dans des bidonvilles où les infrastructures et les conditions les plus élémentaires font défaut (eau, électricité, ...) alors que, du côté de la plage, sont situées des villas avec jardin ou des appartements de haut standing. Les villes sont aussi le lieu où les Marocains originaires des diverses régions du pays se rencontrent et se mêlent ; la pauvreté n'a, à notre humble avis, pas de frontière : elle touche une bonne partie de la population marocaine car essentiellement d'origine rurale dont les revenus sont tributaires de la récolte (bonne ou mauvaise selon les conditions climatiques comme nous l'avons vu précédemment) mais également car toutes les

infrastructures nécessaires au désenclavement de ces régions manquent : routes, électricité, eau, ... Une aide orientée selon le découpage linguistique serait dans ce cas, selon nous, une erreur et nuirait à la cohésion sociale du pays. La lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme sont, entre autres chantiers, des questions nationales car concernent tous les Marocains tout comme la question de la culture amazighe a été décrétée par le Roi Mohammed VI lors du Discours Royal d'Ajdir du 17 octobre 2001, une responsabilité nationale qui concerne « tous les Marocains sans exclusive » (soit plus de trente millions de personnes) car elle s'inscrit dans la conception de l'identité plurielle du citoyen marocain issue du brassage de cultures diverses. C'est, nous semble-t-il, également pour ces raisons que l'aide internationale ne fait pas mention de la dimension linguistique dans les critères de sélection des zones prioritaires : elle s'appuie plutôt sur des indicateurs définis sur le plan international et qui sont essentiellement à caractère économique, sanitaire et éducationnel entre autres.

Suite au rapport national 2009, le site du HCP dédié aux OMD indique que l'objectif 1 relatif à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim est « réalisé » et que les autres objectifs sont « réalisables ».

En définitive, on peut comprendre et souscrire, par exemple, à l'analyse du risque qui a été faite pour le Maroc par le Ducroire⁹ (assureur-crédit public belge qui estime les risques politiques du Maroc « faibles » (indice 2) (stabilité politique assurée) et les risques commerciaux « moyens » (indice B) (données consultées sur le site, le 13/10/11).

La « reconnaissance-naissance » institutionnelle de la langue et de la culture amazighes au Maroc n'est pas étrangère, comme nous le montrons ci-après, à la mouvance internationale où la prise de conscience des bienfaits de la diversité linguistique et culturelle à l'échelle internationale s'est traduite par l'adoption de textes normatifs invitant à sa préservation et à sa promotion.

3. La promotion de la culture amazighe au Maroc

Sous ce point est abordé, très succinctement, le statut de la culture amazighe et plus particulièrement de la langue amazighe au Maroc conformément au cadre référentiel (juridique) généralement invoqué pour l'opérationnalisation d'actions qui ont trait à l'introduction de la culture amazighe dans le domaine public et de la valorisation de la langue amazighe au Maroc.

Rappelons que, sur le plan géographique, la langue amazighe s'étend, de façon discontinue, sur un territoire extrêmement vaste allant, dans le nord, des Îles Canaries à l'Oasis de Siwa en Egypte et, dans le sud, des côtes méditerranéennes au Niger, au Mali et au Burkina-Faso. Historiquement, elle a une origine autochtone et

⁹ A la rubrique « Risques-pays » de l'Office national du Ducroire on peut lire « Nous quantifions objectivement le risque de crédit dans le pays où se situe votre client, ce qui vous permet d'évaluer vous-même le risque grâce à notre information synthétique.»
Sitographie :

<http://www.ondd.be/webondd/Website.nsf/webfr/Country+risks?OpenDocument>

est apparentée aux langues chamito-sémitiques (ou afro-asiatiques). Linguistiquement, elle se caractérise par une forte dialectalisation due à des facteurs historique, géographique et sociolinguistique. Au Maroc, on distingue de façon schématique trois dialectes majeurs situés respectivement dans le nord, le centre et le sud du pays. Sur le plan politique, la langue amazighe jouit d'un statut différent selon les pays mais on peut affirmer que la situation la plus avancée est celle du Maroc puisque, depuis le 1^{er} juillet 2011, l'amazighe est inscrit dans la nouvelle Constitution comme langue officielle aux côtés de l'arabe. Cet état de fait est le fruit de l'adhésion du pays à des textes normatifs internationaux et au lancement d'un certain nombre d'actions entreprises dans le cadre global du processus de démocratisation.

3.1. Déclarations et conventions internationales

L'introduction de la langue amazighe dans l'école publique en septembre 2003 constitue une application effective de certaines conventions ou déclarations universelles à visée culturelle ratifiées par le Maroc¹⁰. On peut notamment citer¹¹ :

- la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (10 déc. 1948 - Article 2 alinéa 1 et article 22¹²) ;
- le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (16 déc. 1966) qui contraint les Etats signataires à favoriser le bien-être général de leurs habitants (article 4) et précise le droit de toute personne au travail et à la formation (art. 6), à participer à une activité syndicale (art. 8), à la sécurité sociale (art. 9), à la santé (art. 12) et à l'éducation (art. 13) ;
- l'article 4 « Education » de la *Déclaration de principes sur la tolérance* du 16 novembre 1995 ;
- l'article 7 « Diversité culturelle et patrimoine culturel » de la *Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures*, 12 novembre 1997 ;
- la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (2 nov. 2001) ;

¹⁰ Pour de plus amples détails sur les 25 textes normatifs ratifiés à ce jour par le Maroc, voir le site : http://portal.unesco.org/la/conventions_by_country.asp?contr=MA&language=F&typeconv=1

¹¹ Voir pour d'autres textes normatifs : *L'éducation dans un monde multilingue – Document cadre de l'Unesco*, 2003.

¹² Article 2 alinéa 1 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de **langue**, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Article 22 : Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et **culturels** indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays (souligné par nous).

- la *Déclaration de Fribourg (7 mai 2007) relative aux droits culturels en vue de favoriser leur reconnaissance et leur mise en œuvre*, à la fois aux niveaux local, régional, national et universel ;
- la *Déclaration de Barcelone (19 nov. 2007) relative aux droits de l'enfance et à l'adolescence* qui stipule, sous le point 4. Identité, le : « droit à tous d'avoir [sa] propre culture et [sa] propre religion et de pouvoir l'exercer où ils le désirent » de même qu'elle précise « que les identités et les manifestations culturelles de nos pays ne soient pas entendues comme des objets d'exposition folklorique ou comme moyens pour obtenir de l'argent ».

Le Maroc s'est récemment officiellement engagé à respecter et à appliquer sur le plan national les textes normatifs ratifiés puisqu'un article de la nouvelle Constitution de juillet 2011 y fait explicitement référence¹³. La consécration de la langue amazighe en tant que langue officielle constitue, à ce titre, une application de ces textes internationaux.

3.2. Statut national

La langue amazighe est, comme il a été précisé plus haut, co-officielle dans la nouvelle Constitution (1^{er} juillet 2011) à côté de l'arabe ; une loi organique, devant définir le *processus de mise en œuvre du caractère officiel de [l'amazighe] ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique*¹⁴ est inscrite à l'ordre du jour de l'agenda parlementaire. Il faut cependant faire remarquer que, depuis septembre 2003, l'enseignement de l'amazighe est introduit dans le système éducatif marocain. Cet enseignement prend appui avant tout sur des textes officiels : Discours et Dahir (décret) royaux, d'une part, et documents institutionnels ministériels (convention de partenariat MEN-IRCAM, notes et circulaires ministérielles), d'autre part¹⁵. La volonté politique d'un changement sur le plan sociolinguistique du statut et de la fonction de la langue, entamé il y a près d'une décennie, entre donc également dans le vaste programme du développement humain du pays.

Si l'on ne peut nier le fait que la langue amazighe fait partie du patrimoine national, la question de son enseignement/apprentissage à tous les Marocains et de son introduction dans tous les cycles et niveaux du SEF est souvent posée. On entend souvent, lors de colloques, séminaires, rencontres où la question des langues au Maroc est débattue, des voix s'élever pour demander « Que peut nous apporter la

¹³ « L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume » (Extrait de l'Article 19 de la Constitution 2011).

¹⁴ Article 5 de la Constitution.

¹⁵ Voir pour plus de détails à ce propos, le dossier « L'enseignement de l'amazighe : genèse, état des lieux et horizons » dans *Asinag* n°2 (2009).

langue amazighe ? Quel gain avons-nous à nous approprier cette langue ? L'avenir n'est-il pas plutôt à l'enseignement du chinois ? » ou tout simplement « Pourquoi enseigner l'amazighe ? » Ces questions incitent donc à développer un argumentaire afin de faire prendre conscience de l'apport de la langue amazighe dans la perspective du développement humain du pays mais également au-delà de ses frontières en tant que langue vivante à part entière, puisque les Marocains résidant à l'étranger représentent près de 10% de la population (soit plus de trois millions de personnes).

4. La langue amazighe au service du développement humain au Maroc

La situation socio-économique du Maroc et le processus lié à la promotion de la langue et de la culture amazighes qui viennent d'être exposés permettent de mieux comprendre le choix des axes des arguments proposés dans la mesure où ils réfèrent à l'un ou l'autre des déterminants sociaux des OMD. Ces arguments sont appelés à être étoffés puisqu'il s'agit davantage ici d'une ébauche qui devrait être développée et enrichie. Nous exposons successivement l'impact escompté sous ses aspects psycho-pédagogique, anthropologique et socio-économique.

4.1. Enseignement de la langue amazighe : apports psycho-pédagogique et scientifique

Le *Rapport sur le développement humain 2010* (PNUD) relève que « l'Égypte et le Maroc (...), perdent 28 pour cent de leur IDH en raison principalement d'inégalités dans le domaine de **l'éducation** » (p. 104, souligné par nous). C'est dire l'importance et les enjeux liés à l'éducation. Réussir sa scolarité est donc bien un facteur déterminant pour l'atteinte des OMD. Or, selon le rapport du CSE (mai 2008), l'indicateur le plus parlant pour évaluer les compétences de base est lié au degré de maîtrise des langues dans le SEF. Autrement dit, si l'on veut améliorer les performances scolaires, il faut améliorer les performances linguistiques. D'où la nécessité de revoir la politique linguistique éducative afin de remédier aux insuffisances relevées en langue mais également dans d'autres matières. En fait, comme le montrent diverses études (*Asinag* n°2, 2009 ; MEN, 2005) l'enseignement/apprentissage de la langue amazighe contribuera à consolider l'identité plurielle du Marocain, à développer l'esprit citoyen, à assurer l'égalité des chances et la cohésion sociale mais également, à un autre niveau, à faciliter l'apprentissage d'autres langues et à participer au développement de la recherche linguistique en général.

4.1.1. Gain psycho-pédagogique

Il n'est plus à démontrer que la (les) langue(s) maternelle(s) a (ont) avant tout une fonction de **marquage** « **identitaire** » et d'acceptation de soi : par la (les) langue(s)

de premières socialisations, l'individu actualise toutes les valeurs qui fondent son identité. Au Maroc, le citoyen est investi d'une identité plurielle, fruit d'une histoire riche et féconde d'apports multiples. La langue amazighe est l'une des dimensions de cette identité plurielle qu'il convient de valoriser afin d'assurer :

- le développement d'une identité élargie fièrement assumée dans sa diversité ;
- une citoyenneté active où chacun a sa place et a sa « voix ».

En effet, inspirée des valeurs démocratiques, **l'égalité des chances** passe, aussi, par la reconnaissance des variétés linguistiques et culturelles des apprenants dans les établissements scolaires. Chacun doit pouvoir se repérer par rapport à ses référentiels. Dans ce contexte, l'enseignement/apprentissage de l'amazighe devrait permettre une ouverture sur l'Autre et développer l'acceptation de la différence (et donc de la diversité culturelle) tout en assurant un ancrage identitaire national fondé sur le principe de l'acceptation de « l'unité dans la diversité ». L'intolérance, le développement personnel, les relations sociales basées sur le respect mutuel et l'estime de soi sont le garant d'une forte **cohésion sociale** et, par conséquent, du bien-être social : accueilli dans sa langue, l'apprenant s'intègre d'autant plus facilement qu'il s'exprime tout aussi aisément dans l'environnement dans lequel il évolue. Dans le cas contraire, l'effet anxigène, qui naît de la non prise en compte du capital linguistique de départ, amplifiera les insuffisances enregistrées, entre autres, dans le SEF. On peut dès lors avancer que l'introduction de la langue amazighe aura pour effet de réduire les déperditions scolaires (rejet, abandon, échec) dans les zones amazighophones qui touchent essentiellement les enfants des zones rurales et plus particulièrement les petites filles (MEN, 2008).

4.1.2. Clé pour le plurilinguisme

Au niveau plus spécifique des performances linguistiques, l'officialisation de la langue amazighe au Maroc implique un partage de l'espace scolaire entre les langues nationales (ou « première(s) langue(s) amazighe et arabe) et les langues secondes et/ou étrangères. Ce plurilinguisme scolaire (ou coexistence de plusieurs langues dans un même espace) est une occasion privilégiée pour revoir la politique linguistique éducative et développer un modèle adapté aux spécificités du pays. Les pistes de réflexion suscitées par la recherche d'un modèle original constitueront, à ce titre, une plateforme fort intéressante pour la confrontation d'idées et d'hypothèses formulées par des équipes pluridisciplinaires où le linguiste, le didacticien, le pédagogue, le sociologue, le psychologue et le personnel de l'enseignement en général seront, entre autres, impliqués. On pourra, par ailleurs, mettre à profit les résultats obtenus et les comparer à des travaux ou hypothèses de chercheurs internationaux car il s'agit bien ici de former un citoyen plurilingue à l'oral et à l'écrit.

4.1.3. Développement de la recherche linguistique

Sur le plan de la recherche scientifique, le processus d'aménagement de la langue amazighe, tel qu'il a été initié par l'IRCAM, peut constituer un modèle sur le plan

international. En effet, l'introduction de la langue amazighe dans le système éducatif a eu pour conséquence l'aménagement des structures linguistiques de la langue dans la perspective d'un amazighe standard. On « développe » ainsi la langue à différents niveaux puisque le passage de l'informel au formel, de l'oral à l'écrit a eu pour conséquence, d'une part, la mise à niveau de la langue par l'adoption d'un alphabet tifinaghe normé et d'une orthographe stabilisée et, d'autre part, par la confection d'ouvrages de référence (grammaire et lexiques) (Ameur et Boumalk, 2004 ; *Asinag* n°3). Le développement de la langue amazighe, langue nationale et officielle, permettra une inter-compréhension à l'échelon national garantissant, par là même la réussite de tout projet de développement. On passe ainsi du « développement de la langue » à la « langue du développement ».

Ce travail sur la langue contribue, par ailleurs, à la recherche linguistique en général et dans le domaine de la terminologie en particulier puisqu'à partir des principes, critères et méthodologie développés durant près d'une décennie pour l'aménagement de la langue, il est possible de faire part des résultats des travaux entrepris dans ce domaine et de contribuer, par exemple aux travaux des organisations internationales de normalisation dont l'ISO TC 37 (Sous Comité 4 auquel a adhéré le Maroc) qui ont trait à la terminologie et aux ressources linguistiques. Les langues les moins répandues, les moins étudiées se révèlent à ce titre très intéressantes car elles peuvent apporter des éléments de réponse aux questions soulevées par des langues de grande communication (dans la rédaction de normes ou standards internationaux, par exemple).

On note, en outre, que les travaux de recherche dans le domaine du développement humain sont relativement récents (années quatre-vingt-dix) ; les études où « langue » (patrimoine immatériel) et « développement humain durable » se trouvent articulés sont encore plus récentes et peu nombreuses (voir par ex. Chaudenson, 1988 et Corbeil, 1984). Les résultats de recherches, où l'impact linguistique sur le développement humain est étudié, peuvent inspirer d'autres contextes géographiques et sociolinguistiques similaires (pays d'Afrique du Nord par ex.) et impulser par là, une coopération de type Sud-Sud pour étudier la possibilité d'une éventuelle application à l'échelle internationale. Dans le cas des pays du Nord, les résultats peuvent constituer une source de réflexion afin d'intégrer dans des programmes bien ciblés certaines données qui, jusqu'alors, étaient méconnues ou ignorées (dans le cadre du programme de l'Enseignement de la Langue et de la Culture d'Origine au profit des migrants ou encore dans le choix lié à l'enseignement-apprentissage de l'une ou l'autre langue vivante dans le SEF, par exemple). Plus globalement, ces recherches permettent d'enrichir les bases de données scientifiques pour une meilleure connaissance des déterminants sociaux et des pratiques en matière de développement humain durable afin d'optimiser les moyens mis en œuvre dans la perspective du changement attendu.

4.2. Valorisation des savoir-faire locaux

La prise en compte de la dimension amazighe dans une perspective anthropologique liée au développement permet de valoriser et d'apprécier les

produits locaux dont les « secrets » de fabrication ne sont accessibles qu'à ceux qui peuvent s'exprimer dans la langue de leur production, c'est-à-dire dans la langue locale du terroir. Il est évident que les projets de développement auront, en outre, d'autant plus de garantie de succès que l'adhésion et la participation de la population seront assurées dans une langue de communication qui aura le plus de chance d'atteindre ses objectifs qu'elle ne se fera dans la langue des bénéficiaires. Nous pensons plus particulièrement à la mise sur pied de projets liés à des activités génératrices de revenus (coopératives agricoles, produits manufacturés (poterie, tapisserie, bijouterie, ...)). Par le biais d'enquêtes de terrain entreprises dans la langue première de la population, les études anthropologiques permettent également de se réapproprier certaines pratiques efficaces de la médecine traditionnelle en association avec la médecine moderne ou des pratiques traditionnelles respectueuses de l'environnement (plante saponifère pour la lessive, système d'irrigation, ...). Cette démarche permet en outre de mettre à jour, de valoriser, d'actualiser voire de revitaliser certains modes de gestion qui tendent à disparaître : il en est ainsi du mode de prise de décision au niveau local fondé sur la démocratie et le consensus qui sont une pratique ancestrale dans les communautés amazighophones mais qu'il faudrait revitaliser, notamment en intégrant les femmes dans la prise de décision dans la mesure où l'assemblée ou « conseil des sages » (qui tend à disparaître) n'est (ou n'était) constitué(e) que d'hommes. Tout un travail devrait se faire à ce niveau : reprendre des pratiques ancestrales, les moderniser pour les adapter au contexte actuel et ce, d'autant que le nouveau code de la famille prône la co-responsabilité des époux dans les affaires familiales. Ces changements de pratique mais aussi de mentalité auront plus de chance d'aboutir lorsque l'on parle la même langue que les personnes concernées en s'appropriant les valeurs et les représentations véhiculées : l'essentiel étant de faire comprendre que ces pratiques ne sont pas nouvelles (valorisation des acquis) puisqu'elles exist(ai)ent sous une certaine forme mais qu'il s'agit « simplement » de les élargir à toute la population, donc aux femmes y compris.

Dans ce domaine, l'approche anthropologique est un atout indéniable car elle s'appuie sur un contact continu et soutenu avec la population qui ne peut avoir lieu que dans la langue des bénéficiaires et l'on comprend dès lors mieux le rôle primordial de la langue par le biais de laquelle ces pratiques et ces savoirs traditionnels se transmettent.

4.3. Impact socio-économique : l'employabilité

Sur le plan de l'employabilité, l'enseignement/apprentissage de la langue amazighe aujourd'hui constitue un moyen de création d'emploi dans la mesure où sa maîtrise permet de participer efficacement au développement humain par une communication directe et efficiente avec la population amazighophone : le médecin, le juriste, l'économiste, ... n'auront plus besoin d'interprète pour comprendre ou se faire comprendre. Sur le plan commercial, la connaissance de l'amazighe est une plus-value à ne pas négliger car il est bien connu que « l'on vend mieux dans la langue de l'acheteur » : les entreprises se rapprocheront non seulement de leurs clients potentiels mais s'intégreront davantage dans le milieu socio-culturel du pays

et toucheront toutes les régions du Maroc, notamment les zones majoritairement amazighophones.

En outre, avec l'introduction de la langue amazighe dans les médias et la vie publique en général, bon nombre de débouchés sont désormais offerts non seulement dans l'enseignement mais également dans les domaines du journalisme, de la traduction, de l'édition, de la production audio-visuelle, de la création et du tourisme par exemple, confirmant ainsi l'évolution de la répartition sectorielle de l'emploi au profit des services.

Conclusion

Il ressort de ce qui précède que la langue amazighe est, sans conteste, un atout à ne pas négliger dans la vie du citoyen marocain dans la mesure où, comme nous avons essayé de le montrer, elle contribue au développement humain du pays. Le présent texte établit le lien entre tout processus de développement, l'usage de la (des) langue(s) nationale(s) et une meilleure connaissance de la (des) culture(s). En effet, la (les) langue(s) joue(nt) un rôle important dans la transmission de messages, la conscientisation, la mobilisation et la participation de la population dans la mise en œuvre d'actions devant permettre non seulement d'améliorer les conditions d'existence mais également de donner la « parole » à tous les Marocains pour qu'ils puissent être partie prenante en tant qu'auteur et acteur de leur propre développement. L'autonomisation du citoyen stimule sa pleine participation à toutes les étapes du projet (de la conceptualisation à la réalisation) : on valorise ainsi les savoirs et/ou les acquis de chacun dans le souci d'une amélioration constante du bien-être de tous.

En définitive, ce travail nous a permis d'aborder la question de la langue en l'intégrant dans les grands défis que se doit de relever le monde d'aujourd'hui et plus particulièrement le Maroc d'aujourd'hui qui, comme nous l'avons vu, s'est engagé, depuis une décennie, dans un vaste programme de développement social et humain jusqu'alors inédit. Il semble que l'approche qui consiste à intégrer l'enseignement/apprentissage des langues nationales et plus particulièrement ici l'amazighe, dans un projet global de société où les conditions et les enjeux liés au développement humain sont pris en compte, permet d'analyser, de comprendre et d'intervenir plus efficacement dans les différents niveaux dans lesquels il s'insère (international, national, régional et local) tout en gardant constamment à l'esprit la finalité de tout projet : le bien-être des personnes ; bien-être qui passe par la valorisation et la promotion du patrimoine culturel non seulement matériel mais également, et peut-être même avant tout, immatériel dont la langue est le vecteur et l'expression car la sécurité linguistique, la confiance langagière, l'estime de soi ont un impact certain et durable, on le sait, dans la réussite (scolaire et sociale notamment). La langue devient dès lors un véritable levier pour un développement qui prend en considération l'HUMAIN : elle donne les clefs pour mieux se faire comprendre et mieux comprendre l'Autre en se construisant un système de communication efficace dans tous les domaines.

Sigles utilisés

CSE	: Conseil Supérieur de l'Enseignement
ELCO	: Enseignement de la Langue et de la Culture d'Origine
IDH	: Indice de Développement Humain
INDH	: Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRCAM	: Institut Royal de la Culture Amazighe
MEN	: Ministère de l'Éducation Nationale
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
SEF	: Système d'Éducation et de Formation

Références bibliographiques

Ameur M. et A. Boumalk (coord.) (2004), *Standardisation de l'amazighe*, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Asinag n°2 (2009). Dossier « L'enseignement de l'amazighe : genèse, état des lieux et horizons », Revue de l'IRCAM, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Asinag n°3 (2009). Dossier « Aménagement de l'amazighe : motivations, méthodologie et retombées », Revue de l'IRCAM, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Chaudenson R. (1988), *Langues et développement*, Paris, L'Harmattan.

Corbeil Cl. (1984). « Aménagement linguistique et développement », Introduction à l'ouvrage de Guv RONDEAU : *Introduction à la terminologie*, Chicoutimi, Gaëtan Morin Éditeur, p. XV-XXXV.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2010), *Déclaration d'Adélaïde sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques - Vers une gouvernance partagée en faveur de la santé et du bien-être*,

http://www.who.int/social_determinants/french_adelaide_statement_for_web.pdf.

Haut Commissariat au Plan, *Les indicateurs sociaux du Maroc en 2006*, Royaume du Maroc : www.hcp.ma/file/103299/

INDH, *Plateforme pour un plan d'action, août 2005*.
http://www.finances.gov.ma/portal/page?_pageid=73,17816083&_dad=portal&_sc_hema=PORTAL

Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MEN) (2005), *Plan décennal des*

langues – Scénarii d'intégration et stratégie d'amélioration, Secteur de l'Éducation Nationale, Secrétariat Général, Direction des Curricula, Commission du Plan décennal des langues coordonnée par Mouhsine Kh., document non publié.

Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MEN) (2008), *Pour un nouveau souffle de la réforme de l'Éducation- Formation – Présentation du Programme NAJAH – Rapport détaillé – Version projet*, Juin 2008, sitographie : <http://www.ucam.ac.ma/pages/PU/Introduction.PDF>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain 2010 - La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain - Édition du 20e anniversaire - téléchargeable à partir du site : <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2010/chapitres/fr/>

SIL International (2008), *Les langues – un facteur clé de développement*, http://www.sil.org/sil/global/mdg_booklet_french.pdf.

